



Nouveautés Légales Avril 2016 Sage Paie

CONSEIL : avant de commencer la mise en place de ces paramétrages, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie.

POUR METTRE A JOUR LE PLAN DE PAIE SAGE : par Internet, cliquer sur le menu « ? » puis « Mise à jour du Plan de Paie Sage » puis lancer la fonction par le bouton « Télécharger ».

Mise en place dans votre dossier :

1. ALLOCATIONS FAMILIALES

Sources : CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DSS/5B/2016/71 du 1er janvier 2016

Les éléments à récupérer du Plan de Paie :

La mise à jour du paramétrage de la cotisation Allocations familiales utilise les éléments suivants :

Les constantes propres au paramétrage :

- Code mémo [ALLO1]

Les rubriques :

- **2320** « Complément Alloc. Familiales »
- **2330** « Régul négative Alloc Familiale »

2. SMIC FILLON

Source : Circulaire N° DSS/SD5B/2015/99

Dans la circulaire citée dans la source, il est fait référence à la possibilité d'avoir un SMIC Fillon négatif. Ainsi, le contrôle qui permettait de limiter le montant du SMIC Fillon à 0 est à supprimer.

Les éléments à récupérer du Plan de Paie :

La mise à jour du paramétrage de l'allègement Fillon utilise les éléments suivants :

Les constantes propres au paramétrage :

- **FI_SMICMEN**

3. TAXE SUR LES SALAIRES

Source : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6686-PGP.html?identifiant=BOI-TPS-TS-30-20160302>

Les éléments à récupérer du Plan de Paie :

La mise à jour du paramétrage de la taxe sur les salaires utilise les éléments suivants :

Les constantes propres au paramétrage :

- **TSS_B3A**

Nous vous rappelons que l'assistance Sage Inforsud diffusion peut vous accompagner sur simple demande au travers d'une demande d'intervention sur la base d'une heure non divisible puis facturée au temps passé.